

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-265 du 10 Juillet 1986

portant nomination du Camarade Sylvestre
Dohou HOUSSOU en qualité de Directeur des
Impôts.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU

- VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU le décret N°85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU l'ordonnance N°75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères, notamment son article 15,
- VU le décret N°84-500 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie,
- Sur décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin en date du 1er Juillet 1986,
- Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 2 Juillet 1986,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Le Camarade Sylvestre Dohou HOUSSOU est nommé Directeur des Impôts.

ARTICLE 2 - Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 10 Juillet 1986

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

.../...

pour le Ministre des Finances et de
l'Economie, absent, le
Ministre de la Justice, chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques
et Semi-Publiques chargé de l'Intérim.

Didier DASSI.-

Ampliations : PR 8 - SA/CC du PRPB
4 - CP/ANR 6 - CPC 6 - PPC 4 - SED 2
SCCEN 4 - IGE et ses Sections 4 -
Intéressé 1 - Direction des Impôts 4
MFE 4 - Autres Ministères 14 - DB 4
DCF-DSDV-DTCP 3x4 = 12 DGPE +
SPCA au ETAS 4 - DPE-DLC-INSAE 6
UNB-BCP-DN-DAN 8 - ONEPI-Gde Ch. 2
JORPB 1.